

Recueil d'initiatives de prévention de la délinquance, de prévention de la radicalisation et de sécurité routière

Chaque année, la mission sécurité et prévention de la délinquance de m2A recueille les initiatives **des acteurs du secteur associatif, des partenaires institutionnels et des collectivités** porteurs d'un projet dans les domaines de la prévention de la délinquance, de la prévention de la radicalisation et de la sécurité routière sur le ressort **des 39 communes de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)**. Ce recueil d'initiatives annuel vise à soutenir et à développer la dynamique intercommunale engagée dans cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD), en encourageant les initiatives innovantes prises dans ces domaines.

Qui peut répondre : les structures associatives, les partenaires institutionnels et les collectivités territoriales.

Thématiques concernées : la prévention de la délinquance, prévention de la radicalisation et sécurité routière, et notamment :

- La prévention des jeunes publics face à la délinquance, aux addictions, aux incivilités, à la radicalisation et à l'insécurité ;
- La lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales et les violences faites aux femmes ;
- La prévention des publics vulnérables face à l'insécurité (notamment les seniors) ;
- Le renforcement de la sécurité routière sur le territoire.

Critères de recevabilité des demandes :

- Les cofinancements sont indispensables (sans détermination d'un pourcentage au préalable). La subvention attribuée n'a pas vocation à financer la totalité de l'action ;
- La subvention vise uniquement la réalisation du projet défini et non le fonctionnement habituel des structures (ex. : charges de personnel, achat d'un véhicule, aménagement de voirie, etc.) ;
- Seuls les dossiers complets et déposés dans le délai imparti sont examinés ;
- Lorsqu'un projet est financé en l'année N, le porteur a jusqu'au 31 mars de l'année N+1 pour transmettre le bilan de l'action. En cas de non-respect de cette disposition, tout nouveau projet présenté par ce porteur sera automatiquement rejeté.

Public soutenu :

Jeunes publics, victimes de violences intrafamiliales et conjugales, personnes vulnérables (notamment les seniors), grand public.

Montants alloués, proportion du financement et destination du financement (fonctionnement, ingénierie de projet, projet, investissement) :

Enveloppe globale de 10 000 € répartie sur l'ensemble des initiatives qui seront proposées.

Comment répondre :

En se connectant à la plateforme <https://mulhouse.mgcloud.fr> et en optant pour le dispositif W3

Bilan et restitution attendue :

Une fiche bilan d'exécution de l'action sera attendue et devra notamment préciser l'utilisation de la subvention.

Calendrier :

- Dépôt des projets en ligne dès à présent
- Date limite de dépôt des dossiers : 17/04/2026
- Commission d'examen des projets : courant mai 2026
- Passage en assemblée délibérante : juillet 2026
- Notification des décisions et versement des subventions : août 2026

Contact :

Virginie HOFLACK, chargée de mission sécurité et prévention de la délinquance
virginie.hoflack@m2a.fr

Tél. : 0389325936

Mobile : 0671646825